



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux
affaires départementales**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Chaumont, le 18 décembre 2024

Plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Chaumont-Semoutiers

Consultation des services – Synthèse des contributions

Dans le cadre de la création d'un plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Chaumont-Semoutiers, la préfète de la Haute-Marne a lancé, par courrier du 15 octobre 2024, la consultation des services prévue aux articles R. 6351-1 et suivants du Code des transports (voir liste des destinataires en annexe 1). Celle-ci a pris fin le 17 décembre.

Cette consultation a permis de recueillir 10 réponses, parmi lesquelles 8 ont fait l'objet d'un courrier spécifique, au-delà du simple avis favorable ou absence d'observation. Vous trouverez ci-après le recensement des réponses parvenues à mes services et, le cas échéant, la référence du courrier annexé.

Service	Date de réception de la réponse	Avis ou observation formulés	Pièce jointe
Commune de Orges	22/10/2024	Pas d'observation (courriel)	
Bouygues Télécom	24/10/2024	Avis favorable (courriel)	
GRDF	29/10/2024	Pas d'observation (courriel)	
Commune de Richebourg	30/10/2024	Pas d'observation	Annexe 2
DRAC-SRA	09/12/2024	Pas d'observation	Annexe 3
RTE	10/12/2024	Avis favorable	Annexe 4
Commune de Neully sur Suize	11/12/2024	Avis favorable	Annexe 5
Commune de Chaumont	12/12/2024	Avis favorable	Annexe 6
Communauté d'agglomération de Chaumont	16/12/2024	Avis favorable	Annexe 7
Chambre d'agriculture	16/12/2024	Avis favorable	Annexe 8

ANNEXE 1 – Liste des destinataires

La Directrice interrégionale de Météo France
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est
Le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne
Le Directeur régional des affaires culturelles
Le Directeur interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information
Le Président de la Chambre du commerce et de l'industrie Meuse Haute-Marne
Le Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne
Le Directeur régional de Réseau ferré de France
Le Directeur de l'Agence nationale de Forêt de la Haute-Marne
Le Directeur de Gaz réseau distribution de France
Le Directeur régional des opérateurs téléphoniques
Le Directeur régional des réseaux de transport d'électricité
Le Colonel commandant le 61ème Régiment d'artillerie
M. le Président du Conseil régional
M. le Président du Conseil départemental
Mme la Présidente de la Communauté d'agglomération de Chaumont
M. le Maire de Annéville-la-Prairie
M. le Maire d'Arc-en-Barrois
M. le 1er adjoint d'Autreville-sur-la-Renne
M. le Maire de Blessonville
M. le Maire de Bologne
M. le Maire de Bricon
M. le Maire de Buxières-lès-Villiers
Mme le Maire de Chateauvillain
Mme le Maire de Chaumont
M. le Maire de Cour-l'Évêque
M. le Maire d'Eufigneix
Mme le Maire de Jonchery
M. le Maire de Meures
M. le Maire de Neuilly-sur-Suize
M. le Maire d'Orges
Mme le Maire d'Ormy-lès-Sexfontaines
Mme le Maire d'Oudincourt
M. le Maire de Richebourg
M. le Maire de Semoutiers-Montsaon
M. le Maire de Sexfontaines
Mme le Maire de Villiers-le-Sec
M. le Président de l'Aéro-club de la Haute-Marne

COMMUNE DE RICHEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre octobre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Patrick DEVILLIERS, Maire.

Tous les conseillers étaient présents.

Madame Carine FAURE est nommée secrétaire de séance.

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE SERVITUDE AERONAUTIQUE DE L'AERODROME DE CHAUMONT-SEMOUTIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aérodrome de Chaumont- Semoutiers n'est pas protégé par un plan de servitudes aéronautiques de dégagements (PSA) qui a pour but de protéger réglementairement les aérodromes de certains obstacles, améliorant ainsi la sécurité des vols.

La réglementation impose désormais ce type de servitude de protection pour tous les aérodromes. Il s'agit de déterminer un « cône d'envol » dans lequel les constructions d'ouvrage seront limitées en hauteur et, parfois, balisées d'un point lumineux.

Cette servitude permet d'inscrire dans les règles locales d'urbanisme des limitations sur les constructions assurant un dégagement suffisant autour de l'infrastructure pour en préserver les modalités d'exploitation.

Le dossier des servitudes aéronautiques de dégagement (plans et note annexe) fait l'objet d'une procédure d'instruction locale (enquête publique précédée d'une conférence entre services et collectivités intéressés), et est ensuite approuvé par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'Etat.

Le PSA de dégagement approuvé est alors déposé à la mairie de chaque commune concernée afin d'être annexé au PLU.

Dans l'étude présentée, le relief du terrain naturel et les constructions ont été pris en compte afin de ne pas limiter l'urbanisme pour les constructions usuelles. Les limitations seront plus sur les lignes électriques à baliser si besoin, ainsi que les antennes ou les éoliennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable sur le projet de plan de servitude aéronautique de l'aérodrome Chaumont-Semoutiers,
- approuve le projet qui a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords de l'aérodrome.

Le 6 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : 11
- présents : 11
- ayant pris part à la délibération : 11

Cachet et signatures

Le Maire,
Patrick DEVILLIERS



Date d'affichage : 06/11/2024
Transmission en Préfecture : 06/11/2024

La secrétaire de séance,
Carine FAURE

Affaire suivie par :

Gautier Basset

Pôle patrimoines / Service régional de l'archéologie

Tél : 03 26 70 63 44

Courriel : gautier.basset@culture.gouv.fr

Réf : SRA/24/GB/GG/000743

Châlons-en-Champagne, le 04 décembre 2024

Objet : Plan de servitude aéronautique de Chaumont-Semouriers (52)

Pièce jointe : Plan

Monsieur,

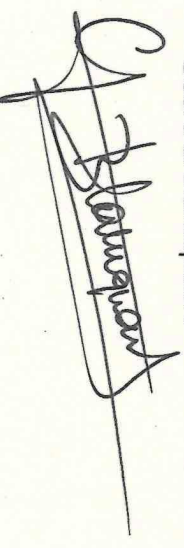
En réponse à votre courriel reçu le 16 octobre 2024, concernant le projet cité en objet, j'ai l'honneur de vous informer que ce projet est situé à proximité de zones archéologiques sensibles. Néanmoins, ce dossier ne fera pas l'objet de prescription archéologique.

Cet avis vaut pour le projet dans les configurations présentées. Si le projet devait être modifié, en particulier en termes de localisation et de superficie, il appartiendrait au maître d'ouvrage de consulter de nouveau mes services.

Il convient de rappeler au pétitionnaire que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au Préfet et ce conformément à l'article L. 531-14 du Code du patrimoine.

La conservatrice régionale de l'archéologie adjointe,

Geertrui Blancquaert



francis.rauch@haute-marne.gouv.fr



VOS REF.
NOS REF. 2024/

REF. DOSSIER DPI- INF-2024-52469-CAS-203036-M8K8Q5

Préfecture de la Haute-Marne
89, Rue Victoire de la Marne – CS 42011
52 011 CHAUMONT Cedex

INTERLOCUTEUR

Brice KAMINSKI

TÉLÉPHONE 03.25.76.46.55

MAIL rte-cm-ncy-gmr-chm-tiers@rte-france.com

A l'attention de M. Francis RAUCH

FAX

OBJET Chaumont-Semoutiers - Projet de plan des servitudes aéronautiques de dégagement

CRENEY PRES TROYES, le 26/11/2024

Monsieur,

Nous faisons suite à votre email du 15 octobre dernier en réception dans nos services au 17 octobre, par lequel vous nous adressez, pour avis, la consultation administrative du nouveau projet de plan de servitudes aéronautiques de Chaumont Semoutiers.

Nous vous informons que la ligne HTB aérienne (tension supérieure à 50 000 volts) suivante est concernée :

- Liaison 225KV CRENEY – ROLAMPONT – PONT-LA-VILLE du pylône 275 au 310.

Après vérification, je vous informe que plusieurs pylônes RTE implantés dans le périmètre de dégagement possèdent une hauteur supérieure aux côtes altimétriques indiquées dans le plan d'ensemble A1.

La liaison 225KV Creney-Rolampont-Pont-la-Ville située dans la surface conique au sud de la piste et principalement au sud de la commune de Semoutiers-Montsaon et au Nord des communes de Blessonville et Richebourg est équipée de plusieurs pylônes électriques dont les altimétries maximales sont comprises entre 296,22 et 372,70 mètres. Ces valeurs sont donc supérieures sur certains pylônes de 0,20 à 8,92 mètres en comparaison des côtes altimétriques des surfaces de dégagement affichées.

Groupe Maintenance Réseaux
Champagne Morvan
10 route de Luyères
10150 CRENEY PRES TROYES
TEL : 03.25.76.43.30.
FAX :

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de
surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com





Les pylônes n°293 au n°299 de cet ouvrage sont équipés d'un balisage diurne (têtes et fût du pylône) et ces portées (câble) sont munies de boules BAB (Blanc) et BAR (Rouge) sur les câbles.

Vous trouverez en pièce-jointe un tableau comparatif et récapitulatif pour chacun des pylônes électriques concernés par ce plan de servitude.

Pour l'ensemble de l'ouvrage existant concerné par ce projet de plan de servitudes aéronautiques, nous devons conserver le droit de pouvoir les modifier dans la zone de servitudes de l'aérodrome afin de garantir le respect de la réglementation imposée par l'arrêté technique interministériel du 17 mai 2001.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

P.J. : Plans de localisation de notre ouvrage

Tableau comparatif récapitulatif des supports concernés

Yannick DELJENNE
RMR Territoires

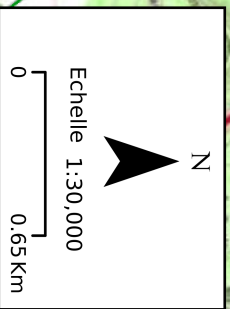
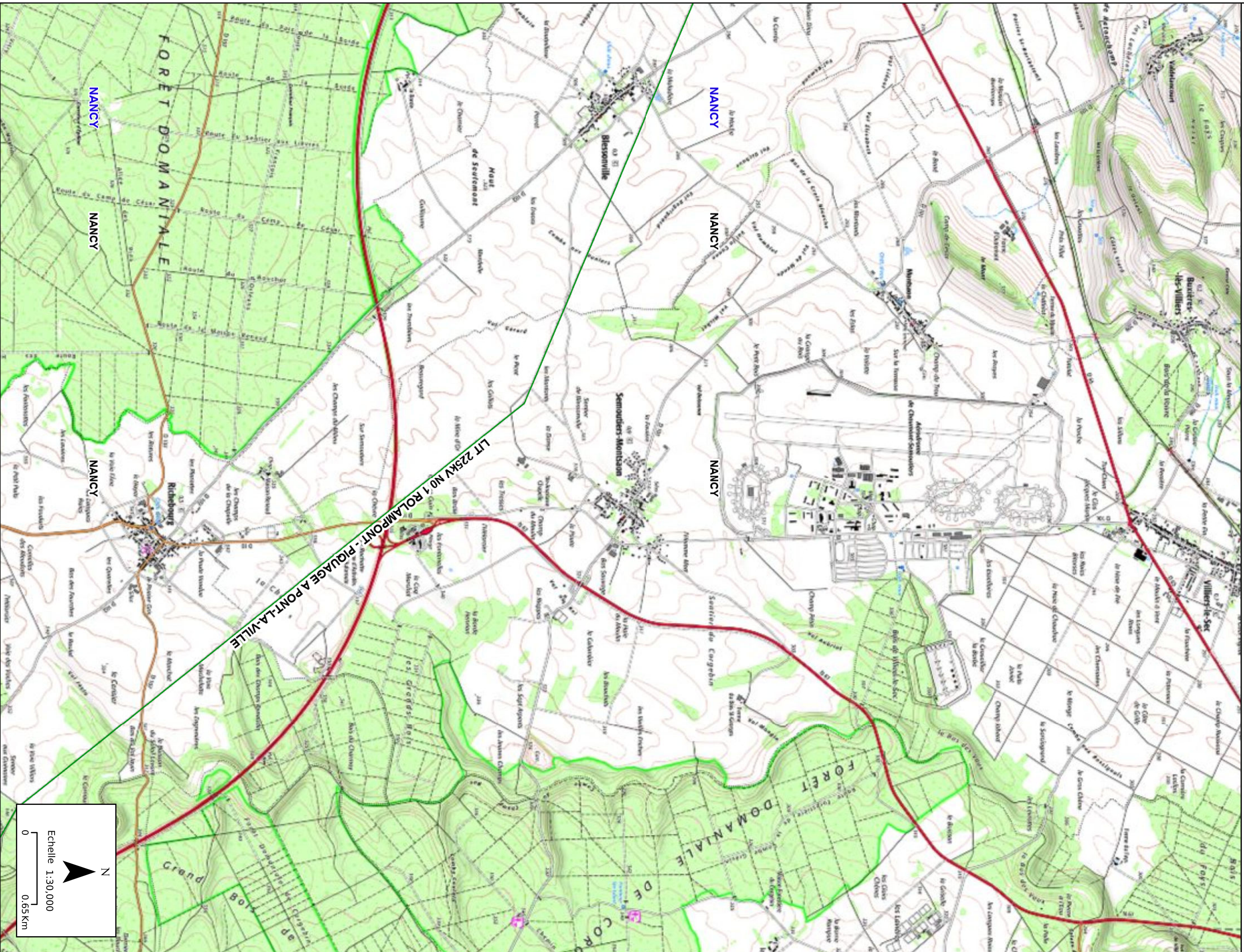
The signature is a blue ink scribble above the name 'Yannick DELJENNE' and the title 'RMR Territoires'.

Plan de localisation

Légende des ouvrages électriques

CC	400kV	225kV	150kV	90kV	63kV	<63kV	Hors Tension
----	-------	-------	-------	------	------	-------	--------------

Site : ● Poste électrique
 ● Piquage
 ● Aérien Multi Terme
 ● Aérien Simple Terme
 ● Souterrain Multi Terme
 ● Souterrain Simple Terme
 Site dédié : ○ Poste électrique
 ○ Piquage
 Le code couleur indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage.



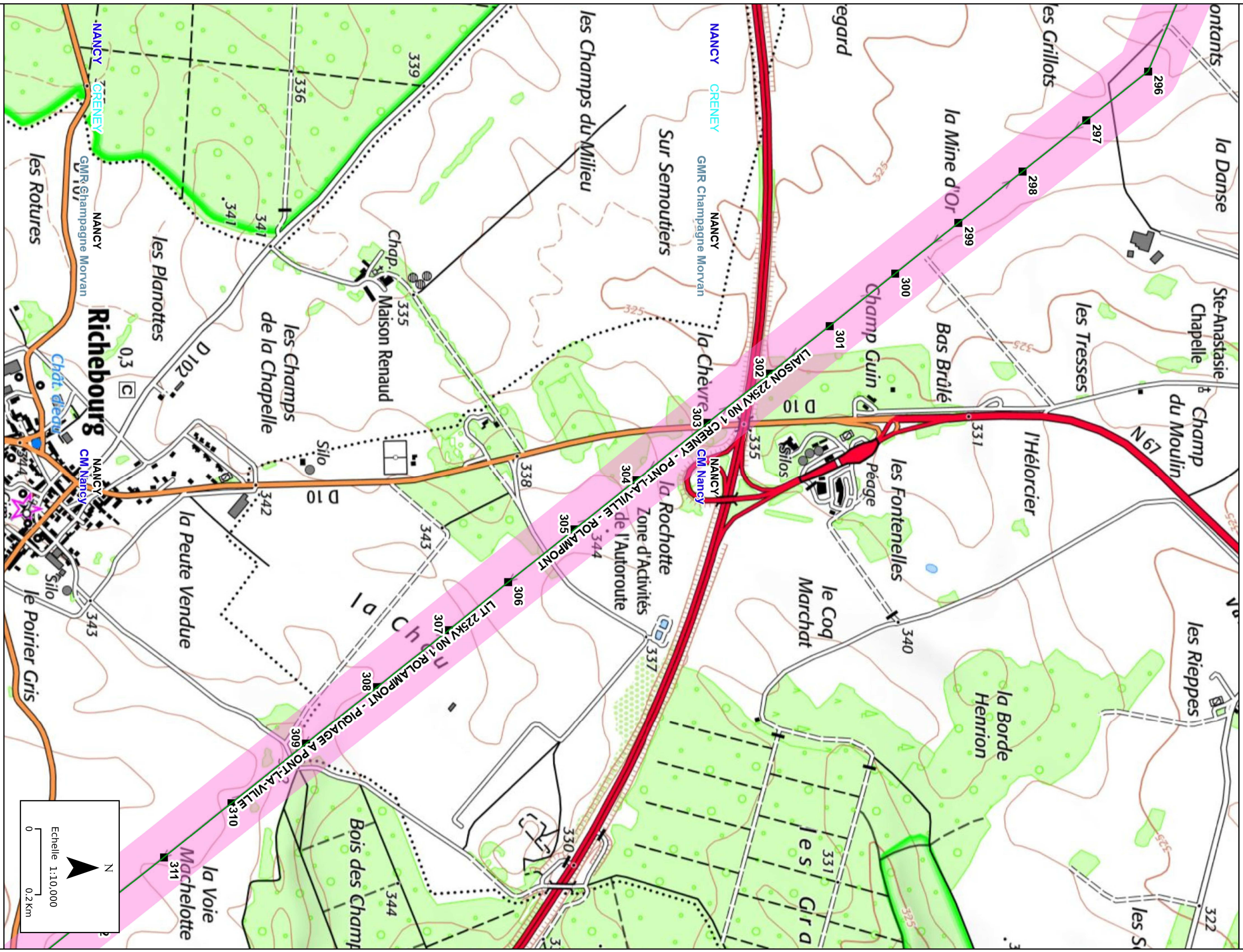
Plan de localisation


Légende des ouvrages électriques

CC	400kV	225kV	150kV	90kV	63kV	<63kV	Hors Tension
----	-------	-------	-------	------	------	-------	--------------

Site : ● Poste électrique
 ■ Piquage
 ▲ Aérien Multi-Terme
 ● Aérien Multi-Terme
 ● Aérien Simple Terme
 ● Souterrain Multi-Terme
 ● Souterrain Simple Terme
 Site dédié : ○ Poste électrique
 ■ Piquage
 ▲ Aérien Multi-Terme
 ● Aérien Simple Terme
 ● Souterrain Multi-Terme
 ● Souterrain Simple Terme

Le code couleur indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage.



Echelle 1:10.000
 0 0.2 Km




RTE GMR Champagne Morvan
 10 Route de Luyères
 10150 Creney-Près-Troyes
 M. Brice KAMINSKI
 rte-cm-ncy-gmr-chm-tiers@rte-france

Document fourni à titre indicatif
 Reproduction interdite
 Accessibilité RTE
 05 Dec 2024

Plan de localisation

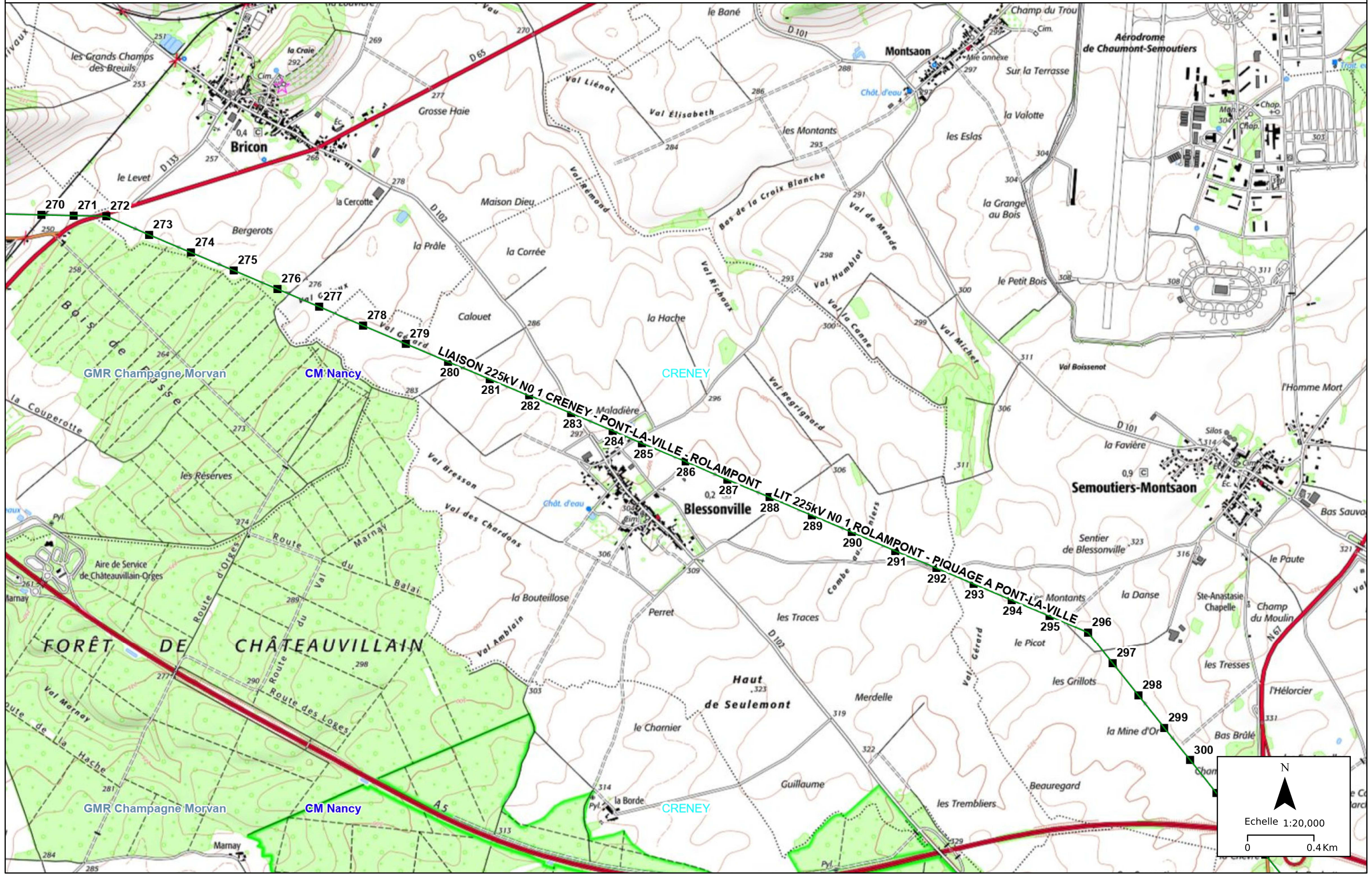
Légende des ouvrages électriques

CC	400kV	225kV	150kV	90kV	63kV	<63kV	Hors Tension
----	-------	-------	-------	------	------	-------	--------------

Site existant : Poste électrique, Piquage, Pontique et Poste local, Autres fonctions
 Site décidé : Poste électrique, Piquage

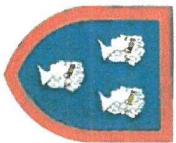
Ligne : Aérien Simple Terme, Aérien Multi Terme, Souterrain Simple Terme, Souterrain Multi Terme, Aero-souterrain, Décidé

Le code couleur indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage.



PROJET PSA DE DEGAGEMENT DE L'AERODROME DE SEMOUTIERS-MONTSAON

LIAISON CONCERNEE	N° SUPPORT RTE	ALTIMETRIE DU SUPPORT	COTE ALTIMETRIE DES SURFACES DE DEGAGEMENT (METRES NGF)	DEPASSEMENT DES SURFACES AERONAUTIQUES	DEPASSEMENT DE SURFACES AERONAUTIQUES	BALISAGE DURNE (peinture pylone rouge et blanc)	COMMUNE CONCERNEE
225NV Cenevy - Rolampont - Pont-La-Ville	275	296,22	410			NON	BRICON
	276	303,55	400			NON	BRICON
	277	302,18	390			NON	BRICON
	278	306,06	380			NON	BLESSONVILLE
	279	306,55	370			NON	BLESSONVILLE
	280	313,25	360			NON	BLESSONVILLE
	281	315,65	351,00			NON	BLESSONVILLE
	282	323,63	351,00			NON	BLESSONVILLE
	283	330,97	351,00			NON	BLESSONVILLE
	284	325,97	351,00			NON	BLESSONVILLE
	285	331,17	351,00			NON	BLESSONVILLE
	286	330,28	351,00			NON	BLESSONVILLE
	287	331,42	351,00			NON	BLESSONVILLE
	288	333,47	351,00			NON	BLESSONVILLE
	289	336,52	351,00			NON	BLESSONVILLE
	290	336,55	351,00			NON	BLESSONVILLE
	291	341,79	351,00			NON	BLESSONVILLE
	292	345,58	351,00			NON	BLESSONVILLE
	293	343,55	351,00			NON	SEMOUTIERS-MONTSAON
	294	345,67	350			NON	SEMOUTIERS-MONTSAON
	295	342,54	351,00			NON	SEMOUTIERS-MONTSAON
	296	347,75	351,00			NON	SEMOUTIERS-MONTSAON
	297	347,58	351,00			NON	SEMOUTIERS-MONTSAON
	298	350,77	351,00			NON	SEMOUTIERS-MONTSAON
	299	351,20	351,00		0,20	OUI	SEMOUTIERS-MONTSAON
	300	349,58	351,00			NON	SEMOUTIERS-MONTSAON
	301	351,55	351,00		0,55	OUI	SEMOUTIERS-MONTSAON
	302	359,27	351,00		8,27	OUI	SEMOUTIERS-MONTSAON
	303	359,22	351,00		8,22	OUI	SEMOUTIERS-MONTSAON
	304	368,92	360,00		8,92	OUI	SEMOUTIERS-MONTSAON
	305	371,70	370,00			NON	SEMOUTIERS-MONTSAON
306	371,99	380,00			NON	SEMOUTIERS-MONTSAON	
307	372,70	390			NON	SEMOUTIERS-MONTSAON	
308	371,67	400			NON	SEMOUTIERS-MONTSAON	
309	368,65	410			NON	SEMOUTIERS-MONTSAON	
310	369,61	426			NON	RICHEBOURG	



Neuilly-Sur-Suize, le11/12/2024

Préfecture de HAUTE MARNE
Secrétariat aux affaires départementales

Mairie de Neuilly-Sur-Suize
10 RUE DE L'EGLISE
52000 NEUILLY SUR SUIZE

Demande d'avis Plan de servitude aéronautique de l'aérodrome de Chaumont-Semoutiers

Madame La Préfète,

Dans le cadre d'une demande de mise en place, par le Ministère des Armées, d'un plan de servitudes aéronautique pour l'aérodrome de Chaumont-Semoutiers, la commune de NEUILLY SUR SUIZE émet un avis favorable concernant ce plan de servitude, assorti des prescriptions suivantes :

- Les surfaces de dégagements considérées sur le territoire de la commune de NEUILLY SUR SUIZE en zone boisée au Sud-Est de la piste en situation d'adaptations, nécessiterons une consultation de la commune de NEUILLY SUR SUIZE en cas de modification de la cote sommitale ou adaptation de la canopée.

Je vous prie d'agréer, Mme la Préfète, mes respectueuses considérations.

Le Maire

Jean-Paul FEVRE



Le Maire,
Jean-Paul FEVRE

Mairie de Neuilly sur Suize – 10, rue de l'Eglise – 52000 NEUILLY SUR SUIZE – Tél. 03.25.32.40.33

Courriel : mairieneuillysuize@orange.fr – Site : <http://mairie.orange.fr/neuillysursuize>

Pôle Stratégie Territoriale, Aménagement, Habitat

Direction de l'urbanisme

Préfecture
89, rue Victoire de la Marne
BP 42011
52011 CHAUMONT Cedex

Affaire suivie par
CORRIC Florian
T. 03 25 30 60 45
FCORRIC@agelo-chaumont.fr

Référence : F.C/SG

Chaumont, le 12 décembre 2024

**Objet : avis sur le plan de servitude aéronautique de l'aérodrome de
Chaumont-Semoutiers**

Madame la Préfète,

Par courrier du 15 octobre dernier, vous sollicitez mon avis sur le projet de plan de servitude aéronautique de l'aérodrome de Chaumont-Semoutiers.

Après avoir pris connaissance de ce plan, je vous informe que la Ville de Chaumont n'a pas de réserves particulières à exprimer. Il ressort de l'analyse de ces documents que les limites de hauteur maximum associées à cette servitude ne gênèrent pas de contraintes majeures pour les constructions et installations existantes ou susceptibles de s'implanter à l'avenir.

Je note malgré-tout quelques points de vigilance à avoir pour les équipements de hauteurs importantes tels que les pylônes, antennes relais ou les éoliennes qui seront susceptibles d'être proscrits sur tout ou partie du secteur couvert par cette servitude.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

CHRISTINE GUILLEMY



Date : 11 décembre 2024

Affaire suivie par : Stéphane MINON

Téléphone : 03.25.30.39.23

E-mail : sminon@agglo-chaumont.fr

Numéro Chrono : D2024-00932

Madame Régine PAM,
Préfète de la Haute Marne,
PREFECTURE DE LA HAUTE MARNE
89, RUE VICTOIRE DE LA MARNE
52011, CHAUMONT CEDEX

Objet : Avis sur le plan de servitude aéronautique

Madame le Préfète,

Par courrier du 15 octobre dernier, vous sollicitez notre avis sur le projet de plan de servitude aéronautique de l'aérodrome de Chaumont-Semoutiers.

Après avoir pris connaissance de ce plan, je vous informe que l'Agglomération de Chaumont n'a pas de réserves majeures à exprimer.

Après analyse de ces documents, il ressort que les limites de hauteur maximum associées à cette servitude ne gênent pas de contraintes majeures pour les constructions et installations existantes ou susceptibles de s'implanter à l'avenir.

Je note malgré tout quelques points de vigilance à avoir pour permettre les éventuels confortements ou projets d'extensions à venir des zones d'activités économiques du périmètre concerné par le projet de servitude, à savoir les zones d'activités de l'Autoroute, l'Aérodrome, des Rieppes à Semoutiers-Montsaon et la ZI Dame Huguenotte.

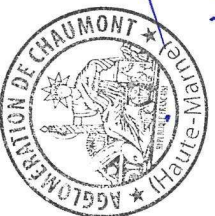
Il en est de même pour les équipements de hauteurs importantes telles que les pylônes notamment ceux destinés à renforcer la puissance de zones d'activités industrielles clés en main, antennes relais ou les éoliennes qui seront susceptibles d'être proscrits sur tout ou partie du secteur couvert par cette servitude.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



~~Stéphane MARTINELLI~~





**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
**CHAMBRES D'AGRICULTURE
AUBE & HAUTE-MARNE**

PLAINE CHAMPENOISE
LAOS ET BRIENNOIS
TROYES OTHE ARMANÇE
BARROIS CÔTE DES BAR
ENTRE DER ET HAUTS-PAYS
DU BARROIS AU BASSIGNY
ENTRE MONTAGNE ET BASSIGNY

Référence
MP/AP/AC n°112/161224

Objet
**Avis sur les servitudes aériennes
de l'aérodrome de Chaumont-
Semoutiers- dossier suivi par M.
RAUCH**

Siège Social
26 avenue du 109E RI
BP 82 138
52905 CHAUMONT CEDEX 9
Tél. : 03 25 35 00 60
Fax : 03 25 35 03 34
accueil@haute-marne.chambagri.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 185 202 512 000 17
APE 9411Z
haute-marne.chambre-agriculture.fr

Préfecture de la Haute-Marne
Secrétariat général des affaires du
département bureau de
l'environnement
89 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT

Chaumont, le 16 décembre 2024

Madame la Prétête,

Vous m'avez sollicité concernant la mise en place de servitudes aériennes pour l'aérodrome de Chaumont-Semoutiers. Je vous en remercie et m'excuse du retard pour rendre cet avis.

Après étude de ce dossier :

- Plusieurs exploitations agricoles sont concernées par le projet de servitudes qui sont présentes dans les surfaces de dégagement dans le cadre des trouées d'atterrissage/décollage. Une exploitation sur Semoutiers-Montsaon dispose de bâtiments (altitude du village 316 m) situés dans les cotes altimétriques des surfaces de dégagements comprises entre 320 m et 330 m. Lors de la réalisation du diagnostic agricole dans le cadre du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, nous avons identifié que cette exploitation avait des projets de construction à proximité des bâtiments existants. A notre connaissance, les projets sont toujours d'actualité.

Mes équipes, en la personne d'Alix PRODDHON, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous formulons donc un avis favorable à ce projet et nous attirons votre attention bienveillante aux projets des exploitants concernés afin qu'ils puissent les réaliser.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Prétête, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
Marc POULOT

Marc POULOT

✓ Certified by  Yousign

“ Ensemble, osons autrement! ”